

Avril  
2020

# BULLETIN D'INFORMATION SPÉCIAL COVID 19

## EDITO

*Chers locataires,*

*Depuis mi-mars notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent. En ces temps difficiles, notre Office déploie toute son énergie pour rester à vos côtés et vous accompagner au quotidien.*

*Assurer la sécurité de nos locataires, de nos salariés et de nos partenaires est au coeur de nos priorités. L'activité de notre Office est fortement perturbée, mais nous nous sommes organisés pour assurer un service minimum, en gérant en priorité les urgences.*

*Durant cette situation exceptionnelle, nous nous efforçons d'être attentifs aux besoins de chacun. En ces temps difficiles nous devons, plus que jamais, accompagner les plus démunis et les personnes isolées.*

*Nos équipes sont donc toujours là pour vous. Elles sont joignables par téléphone ou par mail pour répondre à toutes vos questions. En fonction de vos besoins vous serez orientés vers nos chargés de clientèle, techniciens ou commerciaux.*

*Prenez soin de vous et de vos proches.*

Marie-Christine COUSTANS

Présidente

## ACTUALITÉS

### **Votre magazine Horizons est en chemin**



Vous devriez bientôt recevoir le dernier numéro de votre magazine Horizons.

Préparé avant que le confinement ne soit mis en place, son envoi a cependant été retardé du fait de la situation actuelle.

Veillez nous en excuser.



Pendant la période de confinement, un seul numéro pour joindre nos équipes :

**02 98 55 60 00**

**[opac@opac-cornouaille.fr](mailto:opac@opac-cornouaille.fr)**



**Se laver  
très régulièrement  
les mains**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter**



**Saluer sans se serrer  
la main, éviter  
les embrassades**

## Attributions de logements et mutations

L'Opac a suspendu toutes les attributions de logement jusqu'à la fin du confinement. Toutes les mutations et les changements de logement sont donc gelés durant cette période. Mais pas d'inquiétude : votre préavis va être prolongé autant que nécessaire et votre changement de logement est simplement différé.

## Nettoyage et désinfection des parties communes

Depuis la mise en place du confinement, notre prestataire a modifié ses interventions.

Les agents réalisent seulement un ménage de désinfection dans les parties communes des immeubles afin de limiter la propagation du virus.

La propreté c'est aussi l'affaire de tous. Alors, plus que jamais, on compte sur vous pour respecter au maximum les espaces communs (jeter ses papiers et ses déchets dans les poubelles, ne pas se débarrasser d'objets dans les parties communes, être responsable de ses animaux...).

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de déposer vos encombrants (meubles, machines, déchets verts...) aux pieds des immeubles ou dans les locaux poubelles. Merci de les stocker chez vous jusqu'à la réouverture prochaine des déchetteries.

## Païement des loyers

Vous restez redevable de vos loyers même pendant cette période de confinement.

En cas de difficultés, nos conseillers sociaux sont à votre disposition pour échanger et trouver des solutions : paiement échelonné, aides au logement...

Si vous avez des questions ou rencontrez des difficultés, nos équipes sont joignables par téléphone au 02.98.65.83.58 ou par mail à l'adresse [paiement@opac-cornouaille.fr](mailto:paiement@opac-cornouaille.fr).

Nous vous incitons également à recevoir votre avis de quittance par mail et à mettre en place le prélèvement automatique pour le paiement de vos loyers.

## Régularisation des charges

La régularisation des charges 2019 est en cours. Elle sera comptabilisée sur le mois de mai et transmise avec votre avis de quittance de mai.

## Interventions techniques

Notre Office gère en priorité les situations d'urgence, cela concerne :

- La sécurité des personnes et des logements : problèmes de chauffage (chauffe-bain, chaudière, ballons d'eau chaude, pompe à chaleur), fuites de gaz, problèmes d'eau (dégât des eaux, fuite d'eau, coupure d'eau, évacuation des eaux usées), panne électrique, chute d'arbre présentant un danger, problèmes liés à la sécurité incendie, problèmes d'antenne télé collective
- La gestion des troubles de voisinage présentant un danger pour les locataires
- Le service de répurgation

En cas d'intervention, les gestes barrières et la distance de sécurité doivent être respectés.

Toutes les autres demandes sont bien sûr enregistrées et seront prises en charge dès que l'Office et ses prestataires retrouveront une activité normale.

Un service d'astreinte est maintenu le soir et le week-end. Pour toutes urgences, vous pouvez les contacter au 02 98 55 60 00.

## Troubles de voisinage

Plus que jamais, il est important en cette période de confinement de respecter la tranquillité de son voisinage et de faire preuve de bon sens en évitant d'imposer à ses voisins des nuisances que vous n'aimeriez pas subir (musique trop forte, aboiements de chiens, dépôt d'ordures dans les parties communes...). Vous restez également soumis au règlement intérieur de votre logement qui fixe les règles en matière de tranquillité et d'hygiène et de sécurité. Celui-ci est consultable sur notre site internet dans l'espace locataire.

Retrouvez notre  
Foire Aux Questions  
sur notre site internet  
[www.opac-cornouaille.fr](http://www.opac-cornouaille.fr)



## Violences intrafamiliales : numéros utiles

**17** (police)

**112** (numéro d'urgence européen)

**114** (pour les personnes sourdes et malentendantes et par SMS)

En cas d'urgence médicale, contactez le **15** (Samu).

Pour les enfants et les adolescents victimes de violences intrafamiliales, composez le **119** ou sur [allo119.gouv.fr](http://allo119.gouv.fr).

Pour les femmes victimes de violences, composez le **3919** ou sur [arrêtonslesviolences.gouv.fr](http://arrêtonslesviolences.gouv.fr) et **appel.urgence114.fr**. Il est aussi possible de **solliciter de l'aide en pharmacie**.